

## II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

## COMMISSION

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du 20 novembre 1998

**portant nomination des membres ainsi que des présidents et des vice-présidents des groupes d'experts assistant la Commission sur le contenu et l'orientation des actions-clés dans le domaine de la recherche et du développement technologique**

*[notifiée sous le numéro C(1998) 3347]*

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(98/682/CE, Euratom)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

vu la décision 98/610/CE, Euratom de la Commission du 22 octobre 1998 instituant des groupes d'experts assistant la Commission sur le contenu et l'orientation des actions-clés dans le domaine de la recherche et du développement technologique <sup>(1)</sup>,

considérant que l'article 3, paragraphe 1, de la décision 98/610/CE, Euratom prévoit que les groupes sont composés par la Commission de manière équilibrée en tenant compte de l'origine géographique et du domaine d'origine de leurs membres (notamment du monde de l'industrie et des services, du milieu de la recherche et de l'innovation, des utilisateurs et des autorités publiques de régulation et du monde socio-économique); que la Commission recherche également à ce titre à équilibrer au mieux la participation des femmes et des hommes;

considérant que, aux fins de nomination des membres des groupes d'experts, la Commission évalue l'ensemble des candidatures en fonction des critères de sélection figurant au point A, paragraphe 2, de l'annexe de la décision

98/610/CE, Euratom; que, sur la base de cette évaluation, la Commission nomme les membres des groupes d'experts dans le respect des dispositions figurant à l'article 3, paragraphe 1, de ladite décision et du point B de son annexe;

considérant que, aux termes de l'article 4, paragraphe 1, de la décision 98/610/CE, Euratom, les membres des groupes d'experts sont nommés à titre individuel par la Commission pour une durée de deux ans; que cette nomination peut être reconduite une fois, pour au maximum deux ans;

considérant que, selon l'article 4, paragraphe 4, de ladite décision, la Commission nomme également le président et le vice-président de chacun des groupes d'experts parmi les membres de ceux-ci; que le vice-président ne peut avoir la même origine géographique ni relever du même domaine d'origine que le président;

considérant que, selon le quatrième considérant de la décision 98/610/CE, Euratom, les groupes d'experts ont vocation à émettre des conclusions en toute transparence et indépendance; que, en conséquence, leurs membres doivent agir indépendamment de toute instruction externe, afin de fournir à la Commission des observations de nature objective;

<sup>(1)</sup> JO L 290 du 29. 10. 1998, p. 57.

considérant que, dans cette perspective, il est nécessaire que les membres informent avant chaque réunion sur la base de l'ordre du jour, la Commission de tous intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à leur indépendance; qu'ils doivent s'abstenir de délibérer d'un sujet dans lequel ils ont un conflit d'intérêts;

considérant que, à cette fin, les experts sélectionnés devront signer, avant chaque réunion des groupes d'experts, une déclaration, dans laquelle ils certifient qu'il n'existe pas, sur la base de l'ordre du jour, de conflit d'intérêts susceptibles d'être préjudiciables à leur indépendance;

considérant que, sans préjudice de l'article 214 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article 194 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, les membres doivent être tenus de ne pas divulguer une information communiquée dans le cadre des travaux des groupes d'experts, lorsqu'il leur a été indiqué que cette information est soumise à une demande de confidentialité;

considérant que, lorsqu'un membre manque à ces obligations d'indépendance et de confidentialité, il doit être considéré comme n'étant plus en mesure de contribuer efficacement aux travaux du groupe, au sens de l'article 4 de la décision 98/610/CE, Euratom;

considérant qu'il y a lieu de nommer des membres des groupes d'experts, ainsi que les 17 présidents et les 17 vice-présidents desdits groupes, et de garantir la confidentialité des travaux et l'indépendance des membres,

DÉCIDE:

*Article premier*

Les personnes dont les noms figurent à l'annexe I sont nommées membres des groupes d'experts institués par la décision 98/610/CE, Euratom.

*Article 2*

Les personnes dont les noms figurent à l'annexe II sont nommées présidents ou vice-présidents des groupes d'experts visés à l'article 1<sup>er</sup>.

*Article 3*

Les personnes visées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sont tenues au respect des conditions d'indépendance et de confidentialité figurant à l'annexe III.

*Article 4*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 20 novembre 1998.

*Par la Commission*

Édith CRESSON

*Membre de la Commission*

## ANNEXE I

Groupes d'experts	Nom et prénom	
Santé, alimentation et facteurs environnementaux	BIESALSKI BORRESEN COLOMER DANIEL FORSBERG GARCEZ DE LENCASTRE KATSOUYLANNI KORPELA LESLIE MEROT PFANNHAUSER ROTILIO SARIS TAEYMANS WALL WILLIAMS	HANS TORGER CONCHA H. ETHEL HERMINIA KLEA RIITTA JIM BERTRAND WERNER GIUSEPPE WIM DOMINIQUE PATRICK CHRISTINE
Maîtrise des maladies infectieuses	BARRET BELLOD BORRIELLO ESTEBAN ESTOLIO DO ROSARIO KARLSSON MOENNIG O'FLANAGAN PAPAMICHAIL RANKI RAPPUOLI SALMASO SÁNCHEZ VAN EDEN VANHEMELRIJCK WAHREN WILLEBERG	NOËL ANNE SAVERIO MARIANO VIRGILIO LARS VOLKER DARINA M. ANNAMARI RINO STEFANIA J.M. WILLEM JOHAN BRITTA PREBEN
L'usine cellulaire	ALBERGHINA BOWLES CARRONDO COLIJN-HOOYMANS DIDERICHSEN GLIMELIUS LECOMTE MÄKINEN PÜHLER ROELS	LILIA DIANNA MANUEL CATHARINA BORGE KRISTINA JEANNE-MARIE SEPPO ALFRED J.A.

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	SCHWAB SEKERIS VAN DE VOORDE VELA VIKKARI YEATS	HELMUT CONSTANTINE ANDRÉ CARMEN LIISA SIOBHAN
Vieillesse de la population	BALTES BARTOLI COMELLA GREENGROSS GUILLEMARD LINDSTRÖM O HARA PAULA BARBOSA PERANI PICCART SCHROLL STATHAKOS TAIPALE VAN DEN BERG WICK	MARGARET ETTORE JOAN SALLY A. M. JAN-INGVAR SEAMUS MANUEL DANIELA MARTINE MARIANNE DIMITRI VAPPU HANS GEORG
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, y compris le développement intégré des zones rurales	CARLSSON CARUSO DE SOUSA VASCONCELOS DEROANNE GONZALES-GARCES GRIFFITH HOFREITHER KASSIOUMIS LANGSTRAAT PAAVILAINEN POUZET RASCHE REXEN TAIT THOMAS VON MEYER WERRY	MÅRTEN CAMILLO MARCELLO CLAUDE ALBERTO DAVID MARKUS KONSTANTINOS DIRK LEENA ANDRÉ ERNST FINN ELIZABETH TOM HEINO P.
Société d'information	AIRAGHI ALVES BAUSCH BERTHELSEN BRAVO COCHRANE	ANGELO JOSÉ ROMAIN HANS ALAIN PETER

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	CRONBERG DE KEMP FENEYROL GALUZZI HALKIAS HORN HORWOOD KUUSI LAGASSE LARROUTUROU MERKER MOSSOTTO NILSSON PACHL PURVES SCHUURMANS UCEDA WERTHNER WEYRICH	TARJA ARNOUD MICHEL PAOLO CHRISTOS CHRIS ROSEMARY JUHANI PAUL BERNARD WOLFGANG CESARE ANN MARIE URSULA IAN MARTIN JAVIER HANNES CLAUD
Produits, procédés et organisation innovants	ÁLVAREZ BENAVENT BLONDELOT DE CHARENTENAY DE MEYER FOUNTI GREGORY HELLER JÄGER NORELL O'DONOVAN PEDERSEN PINTO RIBERA SALCEDO SISTERMANS TEMMES WARNECKE	S. R. ÉMILE FRANÇOIS A. MARIA MIKE BERNDT HEIMO MARGARETA P. HANS LUIGI JOSÉ JOOP ARMI HANS-JÜRGEN
Mobilité durable et intermodalité	BAYLISS BOGG DOGANIS FERNÁNDEZ DURÁN FINLAY KNOFLACHER LINDBERG LINKAMA PAYE-JEANNENEY	DAVID KEITH RIGAS REYES HUGH HERMANN JOHAN EEVA LAURENCE

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	RICOTELLI RUIJGROK SCHACKE SOBOLL SQUASSAFICHI VAN DE VOORDE VIANA BAPTISTA	MARCELLO C. J. IVAR HORST NICOLA EDDY JOSÉ
Nouvelles perspectives pour l'aéronautique	ABBINK ARIAS CATOIRE GOULETTE JENSEN LAWLER LOJACONO LUREAU MADALENO MALANICK NYSSSEN OLSSON PAPAILIOU SZODRUCH TRUMAN VON TEIN	J. ANGEL-LUIS SERGE MIKE KURT JAMES EROS FRANÇOIS UTÍMIA PETER CLAUDE ULF KYRIACOS JOACHIM TREVOR VOLKER
Technologie des transports terrestres et de la mer	ACKERMANN ANDERSEN BRÄNNSTRÖM BYRNE CERECEDA DUARTE SILVA FEITLER GOLDAN GOODRICH KEROSUO KYRTATOS LIST MAGGETTO MICHELLONE PERSON SEIFFERT	CHARLES-LOUIS TORBEN KLAS GERALD C. ANTÓNIO SIMONE MICHAEL DAVID MATTI NIKOLAOS HELMUT GASTON GIAN CARLO P. ULRICH
Gestion durable et qualité de l'eau et gestion durable des écosystèmes marins	BJORNSEN BOZZO CANDELA DE MARSILY DRONKERS	PETER GIAN MARIO LUCILA GHISLAIN JOB

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	ELEFThERIOU JASKULKE KAUPPI KLAGHOFER LANCELOT MCGLADE MONTESINOS MULCAHY NUNES PFEIFFER	ANASTASSIOS ELISABETH LEA E. CHRISTIANE JACQUELINE SALOMÓN MAIRE FRANCISCO KLAUS
Changements planétaires, climat et biodiversité	BERGER BERZ CAHILL CORTE-REAL CRUTZEN DAHL-JENSEN GRABHERR LALAS LÓPEZ FERNANDEZ MCWILLIAMS ROHDE SERREAULT WALLS YARMIN ZERBINI	ANDRÉ G. BRONWYN JOÃO PAUL DORTHE GEORG DIMITRIS MARIA LUISA BRENDAN HENNING BRIGITTE MARI FARHANA S.
La ville de demain et le patrimoine culturel	ANDERSSON BEEDHOLM CAMPILLO CASSAR DUNLEAVY HECQ JILKA KUTTER MAUGARD MOROPOULOU NYSTROM PORTAS ROELOFS ROGERS SABBIONI	HARRI BENTE ROSA MAY SEAN WALTER BRIGITTE ECKHARD ALAIN ANTONIA LOUISE NUNO LAMBERT RICHARD CRISTINA
Systèmes énergétiques plus propres et une énergie économique et efficace	AIGNER BILLFALK DA SILVA CARVALHO DURAND	MANFRED LENNART MARIA JEAN-MICHEL

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	FREDERICK GARIBBA HINSTRUP KERONEN LEWIS MAVRAKIS OTTER PAZ FRIEND ROCCA ROULET SARIS SCHNEEBERGER	GUY M. PETER JOUNI TONY DIMITRIOS NICHOLAS MARIA UGO CLAUDE FRANS MICHAEL
Amélioration de la base de connaissances socio-économiques	BRUNN CARTON DURU ERIKSON GIANNITSIS GRODAL JOÃO RODRIGUES MARTINOTTI NEWBY NOWOTNY OSTNER SCHABER SCHNABEL SILIUS SOMMESTAD SUBIRATS WHELAN	ANKE LUC MARIE ROBERT TASSOS BIRGIT MARIA GUIDO HOWARD HELGA ILONA GASTON PAUL HARRIET LENA JOAN BRENDAN
Fusion thermonucléaire contrôlée	BELLI BERKE BUSCH D'HAESELEER FUSTER HÖGBERG HOPKINS KATSANOS KNERINGER LAVAL POLICARPO POOLEY SALOMAA VAN DER WIEL	MARIA CLAUS NIELS WILLIAM FELICIANO LARS MIKE ANASTASIOS GÜNTHER GUY ARMANDO DEREK RALF MARNIX



Groupes d'experts	Nom et prénom	
Fission nucléaire	CARO CARVALHO SOARES COLINO CUNNINGHAM GOVAERTS HAYNS HEUSENER HOLM MATTILA NIELSEN RAKHORST SCHMITZER SIDERIS VALENTINI VALLEE	RAFAEL JOSÉ ANTONIO JOHN PIERRE MIKE GERHARD LARS-ERIK LASSE SVEN HUBERT CHRISTIAN ELEFThERIOS PAOLO ALAIN

## ANNEXE II

## Liste des présidents et des vice-présidents des groupes d'experts

Groupes d'experts	Nom et prénoms du président	Nom et prénoms du vice-président
Santé, alimentation et facteurs environnementaux	WILLIAMS Christine	COLOMER Concha
Maîtrise des maladies infectieuses	BELLOD Anne	ESTOLIO DO ROSARIO Virgilio
L'usine cellulaire	ALBERGHINA Lilia	LECOMTE Jeanne-Marie
Vieillesse de la population	BALTES Margaret	TAIPALE Vappu
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, y compris le développement intégré des zones rurales	THOMAS Tom	HOFREITHER Markus
Société d'information	WEYRICH Claus	HORN Chris
Produits, procédés et organisation innovants	PEDERSEN Hans	SISTERMANS J. F.
Mobilité durable et intermodalité	BAYLISS David	DOGANIS Rigas
Nouvelles perspectives pour l'aéronautique	OLSSON Ulf	ARIAS Angel-Luis
Technologie des transports terrestres et de la mer	MICHELLONE Gian Carlo	GOODRICH David
Gestion durable et qualité de l'eau et gestion durable des écosystèmes marins	KAUPPI Lea	BJÖRNSÉN Peter
Changements planétaires, climat et biodiversité	SERREAULT Brigitte	BERGER André
La ville de demain et le patrimoine culturel	PORTAS Nuno	SABBIONI Christina
Systèmes énergétiques plus propres et une énergie économique et efficace	SARIS Frans	BILLFALK Lennart
Amélioration de la base de connaissances socio-économiques	NOWOTNY Helga	SCHABER Gaston
Fusion thermonucléaire contrôlée	FUSTER Feliciano	D'HAESELEER William
Fission nucléaire	HEUSENER Gerhard	VALLEE Alain

*ANNEXE III***Conditions relatives à l'indépendance des membres et à la confidentialité des travaux****A. Confidentialité des travaux**

Sans préjudice de l'article 214 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article 194 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, les membres sont tenus de ne pas divulguer une information communiquée dans le cadre des travaux des groupes d'experts, lorsqu'il leur a été indiqué que cette information est soumise à une demande de confidentialité.

**B. Indépendance des membres**

- 1) Les membres informent la Commission de tous intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à leur indépendance.
- 2) Avant chaque réunion, les membres déclarent à la Commission, sur la base de l'ordre du jour, les intérêts particuliers qui pourraient être considérés comme préjudiciables à leur indépendance. Ils s'abstiennent de délibérer d'un sujet dans lequel ils ont un conflit d'intérêts.
- 3) À cette fin, les experts sélectionnés devront signer, avant chaque réunion des groupes d'experts, la déclaration figurant à l'appendice, dans laquelle ils certifient qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts.

**C. Manquement**

Lorsqu'un membre manque aux obligations visées ci-dessus, il est considéré comme n'étant plus en mesure de contribuer efficacement aux travaux du groupe, au sens de l'article 4 de la décision 98/610/CE, Euratom.

---

Appendice

DÉCLARATION RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

(Cocher les cases correspondantes)

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts sur la base de l'ordre du jour de la réunion du .....

Je, soussigné, M ....., certifie qu'il n'existe, sur la base de l'ordre du jour de la présente réunion, aucun conflit d'intérêts susceptible d'être considéré comme étant préjudiciable à mon indépendance.

Je, soussigné, M ....., déclare qu'il existe, sur la base de l'ordre du jour de la présente réunion, un possible conflit d'intérêts susceptible d'être considéré comme étant préjudiciable à mon indépendance, s'agissant des travaux suivants du groupe d'experts auquel je participe:

<i>Thème de l'ordre du jour</i>	<i>Conflit d'intérêts</i>
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Par ailleurs, si, au cours d'une réunion du groupe d'experts auquel je participe, je découvre un quelconque conflit d'intérêts susceptible d'être considéré comme étant préjudiciable à mon indépendance, avec tout thème figurant à l'ordre du jour ou tout sujet soumis à la discussion du groupe, je m'engage à en informer immédiatement les services de la Commission.

Signature.....

Nom et prénoms.....

Date .....

